



N° 24.10.2014cc

Objet : Programme voirie 2015

Nombre de délégués : 70

Présents : 58

Suffrages exprimés : 66

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

\*\*\*\*\*

### Séance ordinaire

L'an deux mil quatorze et le 21 octobre, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 14 octobre 2014, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

#### Étaient présents :

M. Benoît AMPHOUX – M. Jacques GRAU (Assas)  
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)  
M. André COT – Mme Martine DURAND-RAMBIER (Claret)  
M. Daniel FLOUTARD – Mme Karine GARCIN-ESCOBAR (Combaillaux)  
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)  
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)  
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)  
M. André LEENHARDT – M. Thierry DUBOIS (Lauret)  
M. Alain BARBE (Les Matelles)  
M. Gérard BELIN (Le Triadou)  
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)  
Mme Clothilde OLLIER (Murles)  
M. Edward HOLLAND (Notre Dame de Londres)  
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)  
Mme Françoise MATHERON – M. Laurent LEMAITRE (Saint Bauzille de Montmel)  
Mme Francine BOHE – M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Rodolphe CAYZAC – M. François GEORGIN – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière)  
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – M. Philippe LECLANT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)  
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)  
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)  
M. Yves GRUVEL (Saint Jean de Cornies)  
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)  
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)  
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers)  
M. Frédéric CAUSSIL – Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)  
M. Philippe LAGARDE – M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)  
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)  
M. Eric BASCOU – M. Salvator D'AURIA – Mme Françoise GALLAS – M. Philippe SECONDY (Teyran)  
M. René DENTZ (Vacquières)  
M. Hussam AL MALLAK – M. Philippe CAZALS (Vailhauquès)  
Mme Catherine DUFOUR (Valflaunès)  
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)  
Mme Nadia CHAPELLE – M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

#### Excusés :

Mme Pascale POMMIER (Assas) – *Pouvoir à M. GRAU*  
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)  
M. Jean-Pierre DUPAQUET (Cazevieille) – *Pouvoir à M. TOURREL*  
M. Pierre ADER (Les Matelles)  
Mme. Dominique STEWART (Les Matelles) – *Pouvoir à M. BARBE*  
M. Roger GRANIER (Rouet)  
M. Arnaud DELRUE (Saint André de Buèges) – *Pouvoir à M. SENET*  
Mme Annie LAMOR (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. FABRE*  
Mme Michèle LERNOUT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. LECLANT*  
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)  
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. AL MALLAK*  
M. Gérard FABRE (Valflaunès) – *Pouvoir à Mme DUFOUR*

**M. Eric BASCOU est élu secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture  
034-200022986-20141021-24102014cc-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2014  
Date de réception préfecture : 28/10/2014

Monsieur Gérard BELIN présente au Conseil Communautaire le projet de travaux du programme voirie 2015 concernant la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et les communes de Buzignargues, Combaillaux, Guzargues, Mas-de-Londres, Notre Dame de Londres, St-Bauzille-de-Montmel, St Hilaire-de-Beauvoir, St-Jean-de-Cornies, Vacquières et Viols-le-Fort. Selon l'estimation des services techniques de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup le montant prévisionnel de ces travaux est compris entre 356 000 € HT minimum et 512 000 € HT maximum.

Monsieur BELIN présente également au Conseil Communautaire le projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques qui pourrait intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et les Communes de Buzignargues, Combaillaux, Guzargues, Mas-de-Londres, Notre Dame de Londres, St-Bauzille-de-Montmel, St Hilaire-de-Beauvoir, St-Jean-de-Cornies, Vacquières et Viols-le-Fort pour la réalisation de ce programme conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Sur le fondement des articles 8-II et 8-VII du Code des marchés publics cette convention prévoit:

- De désigner en qualité de coordonnateur du groupement de commandes la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup
- De donner mandat à la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup de signer, notifier et exécuter le marché à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement sur la base et conformément aux besoins strictement définis par chacun.
- De reconnaître la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup compétente pour la passation et l'exécution du marché à intervenir, le délai minimum de convocation étant de cinq jours. Les services du mandataire assureront le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux.
- Que l'organe délibérant du coordonnateur autorisera le Pouvoir Adjudicateur du coordonnateur à signer le marché avec le titulaire.

**Le Conseil de Communauté,  
Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le programme des travaux de voirie 2015 concernant la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et les communes de Buzignargues, Combaillaux, Guzargues, Mas-de-Londres, Notre Dame de Londres, St-Bauzille-de-Montmel, St Hilaire-de-Beauvoir, St-Jean-de-Cornies, Vacquières et Viols-le-Fort pour un montant prévisionnel compris entre 356 000 € HT minimum et 512 000 € HT maximum.
- **ADOPTE** le projet de convention, présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération, relative à la constitution d'un Groupement de Commandes Publiques entre la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et les Communes de Buzignargues, Combaillaux, Guzargues, Mas-de-Londres, Notre Dame de Londres, St-Bauzille-de-Montmel, St Hilaire-de-Beauvoir, St-Jean-de-Cornies, Vacquières et Viols-le-Fort pour la réalisation du programme de Voirie 2015 conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.
- **HABILITE** le Président à signer ladite convention
- **PRECISE** que le financement de ce programme sera inscrit au Budget de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup
- **PRECISE** que le mode de dévolution des travaux sera la procédure adaptée conformément au code des marchés publics et au guide de procédure de consultation interne de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour un marché à bons de commandes d'un montant de 356 000 € HT minimum et 512 000 € HT maximum.
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de consultation dès que l'ensemble des membres du groupement aura signé la convention constitutive.

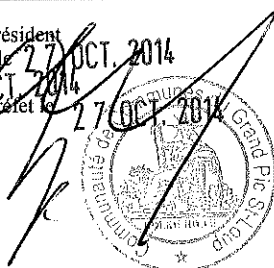
*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,  
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président  
Compte tenu de la publication le 27 OCT. 2014  
De la notification le 27 OCT. 2014  
Et de la transmission à M. le Préfet le 27 OCT. 2014

Le Président,  
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture  
034-200022986-20141021-24102014cc-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2014  
Date de réception préfecture : 28/10/2014